



Le combat se durcit et commence à porter ses fruits!

ACCÈS AUX RIVES DES LACS ET COURS D'EAUX

Depuis plusieurs années, l'association Rives publiques se bat pour que les berges des lacs et cours d'eau soient accessibles à tous. Dans le canton de Vaud, 10 communes sur 38 respectent entièrement la loi. 5 communes pas du tout. Un recours administratif vient d'être déposé contre celle de Mies. Il pourrait faire jurisprudence.

PHILIPPE KOTTELAT

A qui appartiennent les rives du lac? En Suisse, la réponse est claire: au peuple! Les 142 kilomètres des berges lisses du lac Léman relèvent donc du domaine public. Plus même, dans le canton Vaud, la loi sur le Marchepied (LML), qui date de 1926, et son règlement d'application (RLML), font partie des règles légales les plus explicites du pays. Elles définissent l'emplacement précis et la largeur, deux mètres au minimum, du libre passage qui doit directement exister aux bord des eaux publiques

Une loi bafouée

Seulement voilà, dans ce beau pays de droit qu'est l'Helvétie, il arrive parfois qu'il y ait un gouffre entre la réalité et... la pratique! En vigueur depuis 89 ans, ce texte n'est en effet de loin pas appliqué. Une simple balade sur les rives du Léman, à l'est de Lausanne, mais aussi et surtout sur sa portion est, de Morges à Genève, le démontre aisément: de nombreuses propriétés privées, souvent très grandes et très luxueuses, dotées de pontons, de ports ou encore de murs ou de portails, en interdisent tout simplement l'accès. Président et fondateur de l'association Rives publiques, Victor von Wartburg, se bat depuis très longtemps pour que cette situation change. «Les lacs font partie de notre patrimoine», explique-t-il. «Ce patrimoine appartient à tous les habitants de ce pays. C'est un bien

commun. Il est inadmissible que leurs rives soient privatisées par des égoïstes qui croient qu'on peut tout acheter. Les rives ne sont pas à vendre et encore moins à donner!»

Communes visées

De recours en recours, l'Association et son président se sont faits un nom. Et ont souvent obtenu gain de cause dans le cadre de dossiers litigieux. Mais des communes rechignent encore à passer à l'acte et traînent les pieds. «Certains syndics savent pertinemment qu'ils violent la loi, précise Victor von Wartburg. Mais de peur, croyent-ils, de perdre de riches contribuables, ils s'en contrefichent.»

Les choses pourraient toutefois enfin changer. En mars dernier, Victor von Wartburg remportait une première victoire. Convoqué devant le tribunal pour avoir volontairement, et en présence de la presse, détaché 2,50 m de treillis d'une clôture illicitement érigée par un propriétaire riverain de Tannay qui bloquait le passage à une jolie grève et au lac, il a certes été condamné, mais le Tribunal a, dans la foulée, reconnu l'illégalité de la clôture et ordonné sa démolition.

Aujourd'hui, Rives publiques va encore plus loin. Dans le collimateur, la commune de Mies cette fois, dernier «rempart» vaudois sur les rives du lac en direction de Genève. Le 2 juillet dernier, les avocats mandatés par l'associa-



Cette barrière illicite à Tannay (partie verte du treillis à gauche) a dû être démolie suite à un jugement du Tribunal cantonal du 30 juin 2014.

tion et 11 habitants des bords du Léman ont déposé un recours à la Cour de Droit Administratif et Public (CDAP) du Tribunal cantonal vaudois, sa municipalité ayant refusé d'entrer en matière concernant la requête que l'association leur a soumise le 13 février de cette année. Celle-ci visait à faire ouvrir la totalité des 1430 mètres des rives communales, parmi lesquelles 1150 mètres de rives privatisées par 17 parcelles grevées par des servitudes de passage public à pied pourtant inscrites au registre foncier. «Est-ce que les impôts et l'influence des 17 propriétaires riverains sont à ce point aveugles?» questionne Victor von Wartburg. «Cette commune s'illustre par le nombre d'infractions recensées contre les textes

de lois. Nous comptons sur un jugement exemplaire qui lui ordonnera d'enfin les respecter, ce qui ferait jurisprudence. De plus, cela nous permettrait dans la foulée d'être officiellement reconnus comme qualifiés pour recourir.»

Victor von Wartburg, habitué des combats de longue haleine, ne veut toutefois pas trop se réjouir. C'est sans doute pourquoi son association prépare parallèlement le lancement d'une initiative populaire fédérale qui vise constitutionnellement à assurer le libre accès aux rives comme aux forêts et à mettre sur pied d'égalité toutes les communes suisses en les obligeant en outre à respecter les votations populaires en la matière. ■

FÊTE NATIONALE Festivités à Vers-chez-les-Blanc



LC • La Ville de Lausanne célébrera la Fête nationale suisse ce samedi 1er août à Vers-chez-les-Blanc. Animations et buvettes seront proposées au centre du village dès 17h. La cérémonie officielle débutera quant à elle à 19h30: fanfare, cors des Alpes, allocutions, cortège et vin d'honneur réuniront la population jusqu'au bouquet final de la cérémonie d'embrasement. La population est invitée à prendre le bus n° 64 des tl qui dessert le village toutes les 30 minutes à partir de la station m2 de la Sallaz. Des parkings seront également mis à disposition. En cas de pluie continue, seul le cortège sera annulé.

CHEMIN DU MARTINET Une nouvelle passerelle



LC • Mise en place au début du mois de juillet et enjambant le chemin du même nom, la passerelle du Martinet facilite l'accessibilité aux piétons et cyclistes à de futurs pôles d'activités comme Malley-Centre ou le Pôle Méséal. Nouvel élément important dans le développement de la mobilité douce lausannoise, elle vise à renforcer l'attractivité des transports publics du quartier de Malley en reliant des arrêts tl et CFF. Construite avec un béton novateur, fibre et ultra performant, elle est désormais ouverte au public.

Des forages remis en question

GROS-DE-VAUD • Parmi les quatre lieux de forages convoités par le consortium E-Corp-SEAG dans le Gros-de-Vaud, ceux de Thierrens et Vuarrens ont disparu du site internet de la société. Selon Patrick Lahusen, vice-président du conseil d'administration de SEAG, le site de Thierrens a été abandonné en raison des sources d'eau dans le sous-sol, des lignes à haute tension, du terrain de football à côté et des réticences des propriétaires. Cependant, «nos géophysiciens sont en train d'étudier si un site dans une autre commune pourrait remplacer celui de Thierrens.» Quant à Vuarrens, le lieu de forage a dû être déplacé à cause d'un problème juridique avec le propriétaire. «Le nouveau site a été trouvé et sera publié dès que les travaux préparatoires seront terminés», indique Patrick Lahusen. Une nouvelle qui devrait donner de l'eau au moulin des opposants. Le collectif citoyen Halte aux forages Vaud profite de l'été pour partir à la récolte aux signatures de sa pétition pour l'interdiction des forages d'exploration, principalement aux marches de Lausanne et Yverdon, ainsi qu'à Echallens.



Initialement fixée au 30 juin, la date limite de recueil des signatures a été repoussée au 20 août. Daniel Süri, membre du collectif chargé des relations avec la presse, a affirmé que la pétition devrait probablement être déposée fin septembre. «Mais si des demandes d'autorisation étaient faites avant, nous déposerions la pétition comme une réplique», indique-t-il. Au moment d'écrire cet article, le nombre de signatures récoltées approchait des 10'000. JM

Le Backstage Bar se mue en garderie

LAUSANNE • Ten years and the end. En français: Dix ans et la fin. C'est avec ce slogan que «de bar rock du centre ville» avait invité sa clientèle à venir fêter sa décennie en même temps que... sa fermeture. L'ultime soirée du Backstage Bar, situé rue du Clos-de-Bulle, a eu lieu le 11 juillet. La raison: la Fondation Crèche de Lausanne doit agrandir les locaux de la garderie du Clos-de-Bulle qui jouxte le Backstage Bar, et qui s'étend déjà sur trois étages et le toit du bâtiment. Tout l'immeuble, dont le bar, appartient à la fondation. Pourtant, le bail du Backstage Bar prenait fin seulement au 31 mai 2018, indique Patrice Galland, président de la Fondation Crèche. De manière à anticiper l'agrandissement de la garderie, les protagonistes avaient conclu récemment à une modification des conditions de renouvellement du contrat. «Dès juin 2015, le gérant était libre de quitter les lieux au moment qui lui plaisait avec un préavis de six mois. Or, nous n'avons pas reçu sa résiliation», s'étonne Patrice Galland, qui s'avoue totalement pris de court face à cette situation inattendue. «Nous ne prévoyions de toute façon pas d'agrandir la garderie aussi vite.»

Le gérant du bar n'a pas souhaité s'exprimer dans la presse quant aux raisons de la fermeture. Quant à savoir si l'initiative continue les affaires en ouvrant un autre bar, rien ne l'indique. Au vu de la nombreuse clientèle présente lors de la dernière soirée, beaucoup s'étonnent qu'il n'ait pas choisi d'exploiter les trois ans de bail qu'il lui restait. JM

